

# Championnat de Moselle 2018

*01 au 04 novembre 2018*

## **Article 0 : Adaptation**

Le présent règlement est adapté aux conditions réelles de jeu lors du Championnat de Moselle 2018 et non les conditions initiales prévues

## **Article 1 : Organisation**

Le club « Cercle d'Echecs de Sarreguemines » et le Comité de Moselle des Echecs organisent le Championnat de Moselle du 01 au 04 novembre 2018. Le Championnat se présente par un ensemble de tournois. Il y a 2 tournois, un open et un tournoi réservé aux jeunes (jusque benjamins) (initialement 4)

Sont autorisés à participer aux tournois tous les joueurs licenciés A à la Fédération Française des Echecs dans un club mosellan (sauf initialement tournoi B).

Tous les joueurs doivent avoir un identifiant FIDE. Si un joueur français n'en possède pas, la FFE lui attribuera un numéro.

## **Article 2 : Règles du Jeu et appariements**

Les règles du Jeu appliquées sont celles de la FIDE votées lors du Congrès de Baku en 2016. Les appariements se font selon le système suisse (A) et le système de Berger (C). Les numéros d'appariements sont attribués par tirage au sort.

Les appariements sont assistés par le logiciel PAPI conçu par Erick Mouret.

Seront appariés à la 1<sup>ère</sup> ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et réglé leurs droits d'inscription.

## **Article 3 : Cadence**

La cadence du tournoi est de 1h30 + 30s par coup pour l'intégralité de la partie dans le tournoi A

La cadence du tournoi est de 50' + 10s par coup pour l'intégralité de la partie dans le tournoi C

Les tournois B et D ont été annulés faute de participants

#### **Article 4 : Horaires et Forfaits**

Voir plaquette jointe (dans le tournoi C les rondes 3 et 7 sont annulées pour revenir a 7 rondes)

Toutes les parties commencent en même temps et les pendules des retardataires seront enclenchées par l'arbitre ou l'adversaire.

**Le retard autorisé avant d'être déclaré forfait est de 30 minutes par rapport à l'heure prévue de début de la ronde sauf si l'arbitre en décide autrement.**

#### **Article 5 : Ajournements**

Aucun ajournement de parties n'est prévu

#### **Article 6 : Droits d'inscription et Prix**

Droits d'inscriptions : Adultes : 30 €      Jeunes : 15 €

La liste des prix est celle prévu au Cahier des Charges du Comité de Moselle (voir plaquette jointe)

Il n'y a aucun partage de prix ni cumul.

Dans le contexte réel du tournoi, les prix des tournois A et B ont été réunis.

**Toute personne non présente lors de la cérémonie renonce ipso facto à son prix sauf si l'organisateur et l'arbitre en décident autrement.**

#### **Article 7 : Classement et départages**

Pour le tournoi A, les systèmes de départages seront dans l'ordre

- Buchholz Tronqué
- Buchholz
- Performance

Pour le tournoi C, les systèmes de départages seront dans l'ordre

- Sonnenborn Berger
- Performance

#### **Article 8 : Nulles par consentement mutuel**

Aucun dispositif n'est utilisé lors du Championnat

## **Article 9 : Particularités**

Voici la liste des points particuliers s'appliquant au tournoi :

- Tout forfait non prévenu auprès des arbitres sera sanctionné par l'exclusion du tournoi. Ces abandons seront signalés au Directeur des Titres et des Sanctions pour les joueurs français et à la Fédération concernée pour les joueurs étrangers.
- Toute attitude non convenable ou tout manque de respect aux directives des arbitres se verra sanctionné à sa juste mesure.
- Une tenue correcte est attendue de la part de tous les participants et des spectateurs.
- Les analyses et les blitz sont interdits dans la salle de tournoi (**y compris après les rondes**)
- Il est formellement interdit à un joueur d'aller dans la salle d'analyse pendant sa partie (à l'exception d'un passage au bar)
- Prière d'éviter toute discussion et toute lecture suspecte
- Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement. Deux avertissements écrits signifient l'exclusion immédiate du tournoi.

## **Article 10 : Arbitrage**

Arbitre Principal : Eric Delmotte (AFE1 / AI)

## **Article 11 : Appels**

Les appels éventuels seront à présenter à la Commission d'Appels Sportifs.

## **Article 12 : Engagement**

Tous les participants s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.

### **L'Arbitre Principal**

Eric Delmotte

### **Les Organiseurs**

Marie Christine Schmucker